

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT



CARN GRAND OU L'ECOLE MATERNELLE  
29140 SAINT-YVI  
EMAIL : [alsh@saint-yvi.bzh](mailto:alsh@saint-yvi.bzh)



NUMERO PROFESSIONNEL : 06 42 56 53 25 / Sébastien

## **INSCRIPTIONS NOEL DECEMBRE 2017**

### **FONCTIONNEMENT, INSCRIPTIONS**

L'accueil de Loisirs accueille, tous les mercredis et vacances scolaires, les enfants de 3 ans à 12 ans.

L'Accueil de Loisirs fonctionne, pour les mercredis hors vacances scolaires :

- à la demi-journée après l'école avec repas de 12h00 à 17h
- à la demi-journée sans repas de 13h30 à 17h.

**Pour les vacances scolaires les inscriptions se font à la journée, de 9h à 17h**

Une garderie se tient à l'Accueil de Loisirs, le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de **17h15 à 18h30**.

Aucun enfant ne peut quitter l'Accueil de Loisirs ou la garderie sans l'autorisation des parents.

**\*Si c'est une première inscription, les parents doivent fournir :**

\*une fiche de renseignement 2017 (à retirer en mairie) et ces documents demandés.

**\*Si l'enfant est déjà venu, vous devez seulement fournir :**

\*l'attestation d'assurance de l'année scolaire en cours **2017/2018**

Si le nombre d'enfants est inférieur à 7, le directeur est dans l'obligation de fermer l'Accueil de Loisirs.

### **SANTE, HYGIENE, VETEMENTS**

-Pour les enfants faisant la sieste, ils peuvent envoyer leur doudou mais dans un sac en tissu et leur suce dans une boîte avec leur nom dessus (pour plus d'hygiène). Si l'enfant ne fait pas de sieste inutile d'amener leur doudou.

-Le personnel de l'Accueil de Loisirs n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants. Si un enfant a un traitement, le directeur veut bien lui donner à **condition** que les parents lui remettent l'ordonnance du médecin

-Lors de leur arrivée à l'Accueil de Loisirs, l'enfant doit être indemne de toutes infections contagieuses.

-Pour tout enfant reconnu souffrant à l'Accueil de Loisirs, les parents seront contactés pour venir le chercher.

-L'enfant doit rester sous la surveillance de l'animateur (trice) responsable de son groupe. Si l'enfant pour raison de santé ne peut pas suivre les activités proposées, en aviser le directeur

## REPAS

Les repas sont servis au Restaurant scolaire au bourg à 12h15 ou à la cantine de Carn Grand, le goûter à 16h  
Si un enfant suit un régime ou est allergique à certains aliments, prévenir le directeur.

## TARIFS

14,10 euros la journée - 11,35 euros le 2ème enfant - 7,05 euros à partir du 3ème enfant.  
9,85 euros la demi-journée avec repas - 8 euros le 2ème enfant - 4,95 à partir du 3ème enfant  
8,05 euros la demi-journée sans repas - 6,40 euros le 2ème enfant - 4,05 à partir du 3ème enfa  
1,10 euros la garderie du matin  
1,60 euros la garderie soir  
2,70 euros la garderie matin et soir

**5 euros de frais de dépassement, pour les enfants récupérés après 18h30**

Possibilité de payer en chèque CESU.

Une aide de la commune via le CCAS est apportée aux familles par rapport aux quotients, il faut fournir l'avis d'imposition de l'année n-1.

### RAPPEL

L'organisateur s'engage à fournir un encadrement conforme à la législation en vigueur.  
En conséquence les familles sont expressément avisées que l'admission à l'Accueil de Loisirs est subordonnée au respect des conditions d'inscriptions.

**L'inscription de l'enfant doit parvenir à la mairie 1 semaine avant la période choisie**

En cas de désistement il est nécessaire de prévenir le directeur le mardi de la semaine précédente l'inscription de l'enfant. (Les commandes des repas et le recrutement des animateurs se font chaque mercredi pour la semaine suivante)

En cas d'absence non justifiée (certificat médical ou autre) ou prévenue trop tard les jours inscrits vous seront facturés.

Le coupon est à remettre en Mairie ou à l'Accueil de Loisirs **10 jours avant le début du séjour**

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

N° TELEPHONE URGENCE

Adresse :

**Adresse Mail :**

<b>Mercredi école 2017</b>	<b>06/12</b>	<b>13/12</b>	<b>20/12</b>
Après-midi avec repas			
Après-midi sans repas			

<b>VACANCES 2017</b>	<b>26/12</b>	<b>27/12</b>	<b>28/12</b>	<b>29/12</b>
JOURNEE				

**Thème : Déco de Noël POUR LA PLACE DE LA MAIRIE**